

Niveau 3 : D'après vous, quels sont les droits des enfants dans le monde ?

🧠 Découpez les étiquettes et regroupez celles qui vont ensemble. Vous pouvez leur donner un titre pour vous aider.

🧠 Trouvez un titre aux étiquettes ainsi regroupées et indiquez-le dans un des cadres vides.

🧠 Placez les étiquettes ainsi groupées sur le poster au niveau du dessin correspondant.

ARTICLE 12 -

.....
L'enfant a le **droit**, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son **opinion** et de voir cette opinion prise en considération.

ARTICLE 7 -

.....
L'enfant a le **droit** à un **nom**. Il a également le droit d'acquérir une **nationalité** ainsi que de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

ARTICLE 8 -

.....
Les États parties s'engagent à respecter le **droit** de l'enfant de préserver son **identité** et sa **nationalité**. Ils s'engagent à l'aider à rétablir son identité s'il en a été illégalement privé.

ARTICLE 2 -

.....
Tous les droits sauvegardés par la présente Convention doivent être garantis à tout enfant sans aucune forme de **discrimination**.

ARTICLE 13 -

.....
L'enfant a droit à la **liberté d'expression**. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce.

ARTICLE 40 -

.....
Les enfants qui ont des démêlés avec la **justice** ont **droit à des garanties** et à une aide

ARTICLE 28 -

.....
L'enfant a **droit à l'éducation**. Les États rendent **l'enseignement primaire obligatoire et gratuit** pour tous les enfants. Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, les rendent ouvertes et accessibles à tous. La discipline scolaire doit respecter les droits et la dignité de l'enfant.





ARTICLE 10 -
.....
Les **enfants et leurs parents** ont le **droit** d'entrer dans un pays ou de le quitter aux fins de **réunification familiale**.



ARTICLE 24 -
.....
L'enfant a le **droit** de bénéficier de **soins médicaux** et que tout soit mis en œuvre pour qu'il soit en bonne santé.

ARTICLE 31 -
.....
L'enfant a le **droit** au **repos** et aux **loisirs**, de se livrer au jeu et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

ARTICLE 15 -
.....
L'État garantit l'**accès** de l'enfant à une **information** et à des matériels provenant de sources nationales et internationales.



ARTICLE 14 -
.....
Le **droit** de l'enfant à la **liberté de pensée, de conscience et de religion** doit être respecté.

ARTICLE 32 -
.....
L'enfant a le **droit** d'être protégé **contre tout travail** mettant en danger sa vie et son développement.

ARTICLE 35 -
.....
Les États doivent prendre toutes les mesures pour **empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants**.



ARTICLE 38 -
.....
Les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour assurer la **protection** et les soins des enfants touchés par un conflit armé.

